

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

## AMENDEMENT

N ° CL725

présenté par

M. Batut, Mme Sylla, M. Zulesi, Mme Lenne, Mme Françoise Dumas, Mme Vidal,  
M. Paluszkiwicz, Mme Essayan, M. Daniel et Mme Oppelt

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 56, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.